



Municipalité de la
Commune de Duillier

Préavis N° 02/2025
au Conseil communal

Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 75'000.- TTC
pour la modification de la paroi de séparation de la salle
communale et la mise en place de portes coulissantes, dans le
bâtiment principal du complexe communal, chemin de
Panlièvre 14

Délégué municipal
Monsieur Christophe Challande

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Préambule

Le Centre communal de Duillier est composé de trois corps de bâtiments distincts :

1. Celui de l'Administration communale transformée en 2013
2. La partie habitation composée de trois logements en duplex dont les derniers travaux d'assainissement ont eu lieu en 2015
3. La partie publique comprenant les locaux de l'UAPE, la salle des commissions, la grande salle et son foyer, ainsi que la cuisine, abris et divers locaux au sous-sol (voirie, techniques, mise à disposition de certaines sociétés locales, etc.).
C'est la grande salle communale de ce corps de bâtiment dont nous parlons aujourd'hui et qui est concernée dans ce préavis.

Ce complexe communal a été construit durant les années 1983-1984, il y a plus de 40 ans.

A l'époque, son emploi n'était pas le même qu'aujourd'hui.

Avec le temps, les habitudes, les cadences de son utilisation et les besoins en matériels divers ont changé.

L'emploi de cette grande salle s'est intensifié avec les années, notamment par les écoles et l'unité d'accueil pour écoliers.

Les normes de sécurité pour les cours de gymnastique et les besoins en engins ont eux aussi évolué.

Plus de matériel, plus lourd, plus volumineux est aujourd'hui nécessaire pour répondre aux exigences de l'enseignements des activités sportives.

De même, l'entreposage du mobilier de la salle, notamment les tables et les chaises, demande une grande manutention pour sa mise en place puis son rangement, après chaque utilisation. L'espace actuel ne permet pas, en plus, de regrouper l'ensemble de nos tables et de nos chaises.

A l'origine du bâtiment, les architectes avaient réservé une zone à l'arrière de cette grande salle côté lac, séparée par un mur en brique silico calcaire, de type similaire à celles qui ont servi à la construction des murs intérieurs du complexe.

L'accès à cet espace se fait uniquement par les deux extrémités. D'une dimension quelque peu réduite, ces ouvertures permettent un accès limité à cette zone de rangement, particulièrement pour les chariots contenant les tables et ceux des tapis de protection pour la gymnastique. Tout en longueur, il est souvent mal pratique de pouvoir prendre certains éléments sans devoir en bouger pleins d'autres déposés devant.

Voilà maintenant quelques années que ce projet était à l'étude, il avait par ailleurs été porté au budget de l'exercice 2023. Aux vues des montants finalement nécessaires à une réalisation

conforme à nos attentes, de qualité, pérenne et surtout pratique pour les usagers et notre personnel communal, nous vous soumettons aujourd'hui ce préavis.

Descriptif des travaux à entreprendre

Le projet consiste à démonter les deux murs en éléments silico-calcaire, en déposant les briques une à une afin de ne pas endommager le parquet existant.

Avant cela, il y aura eu le retrait des installations électriques et autres techniques, de manière à pouvoir les réinstaller à l'issue des travaux.

Une fois la place libérée, une structure en charpente métallique sera érigée. Elle sera composée de 4 montants verticaux et d'une poutre horizontale. Sur cette dernière, viendront suspendues, 2 x 2 portes coulissantes qui serviront à fermer ce nouvel espace de rangement. Elles seront fabriquées avec des panneaux en bois, de finitions identiques aux menuiseries déjà installées dans le complexe communal, notamment des portes côté jura de la salle en question.

Un espace entre ces portes, situé au milieu, permettra de préserver l'apport de lumière tel qu'aujourd'hui.

La hauteur de l'installation correspondra à l'existante, cette structure permettra également de réinstaller l'écran déroulant.

Un rail de guidage sera installé au sol, intégré dans le parquet, il servira à tenir le bas des portes aligné.

De bout à bout de la salle, dans sa largeur, ces 4 portes coulissantes se croiseront l'une sur l'autre, une fois à gauche et une fois à droite, permettant de dégager près du quart de la largeur de la paroi offrant ainsi, un accès de face à cette zone de rangement.

La profondeur de cet espace, sera adaptée aux chariots les plus longs, permettant le stockage de ces derniers dans leur longueur, facilitant ainsi leur manutention tout en proposant une surface d'utilisation plus grande et finalement, plus pratique.

Pour terminer, le parquet sera repris et complété afin d'unifier la surface et finaliser cet aménagement.

Le dossier d'étude a été réalisé par un bureau d'architecture local qui se chargera de l'organisation et du suivi des travaux.

Ils seront organisés de manière à gêner le moins possible les différents utilisateurs de ces locaux. Pour cela, nous prévoyons de les réaliser durant les vacances d'été 2025 à venir.

Le montant du préavis présenté est issu de demandes d'offres réalisées conformément aux règles des marchés publics, à des sociétés locales spécialisées pour ces interventions.

Estimation des coûts

Le coût de ces travaux est devisé à CHF 75'000.- TTC.

Ce montant est issu de demandes d'offres réalisées conformément aux règles des marchés publics, à des sociétés locales, spécialisées pour ce types interventions. Les postes budgétisés sont des estimations expressément surévaluées afin de se prémunir de toutes mauvaises surprises.

Il se répartit de la manière suivante :

Maçonnerie	
Protection, démolition du mur existant et évacuation. Exécution des percements dans la chape pour la pose de la structure métallique sur la dalle en béton.	7'500.-
Installation électrique	
Démontage des installations existantes sur le mur à démolir. Repose des installations dans un coffret fermé sur le mur de façade.	4'000.-
Menuiserie et structure métallique	
Réalisation de la structure métallique, fabrication et pose de 4 parois coulissantes	40'000.-
Parquet	
Protection, découpe du paquet existant pour la pose des piliers métalliques, complément de parquet dans la zone du mur démolit. (Budget)	5'000.-
Travaux de peinture	
Peinture de l'ensemble de la structure métallique. (Budget)	3'000.-
Nettoyages	
Nettoyages de la salle communale après travaux (Budget)	2'000.-
Architecte	
Projet, plans d'exécution, devis et contrats, surveillance des travaux, contrôle des factures	8'000.-
Divers et imprévus	
Budget	5'500.-
Total de la récapitulation des coûts	CHF 75'000.-

Conclusion

Il apparaît nécessaire et logique d'entreprendre ces travaux afin d'améliorer la situation existante, en permettant d'une part, de ranger la totalité de notre mobilier dans cet espace et d'autre part, d'offrir aux utilisateurs du matériel entreposé, un accès facilité leur permettant de prendre ce dernier aisément et, de le remettre en place correctement.

A noter également que la facilité de manutention des chariots de rangement permettra de préserver notre matériel communal puisque ces derniers pourront être facilement manipulés alors qu'à ce jour, il est difficile de ranger nos tables sans heurter les murs.

Au vu de ces éléments, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Duillier

Vu le préavis municipal N° 02/2025 - demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF. 75'000.- TVA incl. pour la modification de la paroi de séparation de la salle communale et la mise en place de portes coulissantes, dans le bâtiment principal du complexe communal, chemin de Panlièvre 14 ;

Vus le rapport de la Commission de gestion et des finances ;
le rapport de la Commission ad 'hoc ;

Ouïs les conclusions des rapports des Commissions chargées de l'étude de ce préavis ;

Attendu que ce projet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accepter le préavis municipal N° 02/2025 - demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 75'000.- TVA incl. pour la modification de la paroi de séparation de la salle communale et la mise en place de portes coulissantes, dans le bâtiment principal du complexe communal, chemin de Panlièvre 14 ;
- d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux ;
- de prélever ce montant sur la trésorerie communale.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 12 mai 2025, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic


Michel Peytregnet



La Secrétaire


Laurence Bodenmann